

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2036

Edition du
05 mai 2014

DANS CE NUMÉRO

L'armée suisse en campagne (Alex Dépraz)

Le chef de l'armée s'aventure en terrain miné pour offrir de nouveaux jouets à ses hommes

Aménagement du territoire: la balle dans le camp des cantons (Raphaël Mahaim)

La révision de la LAT est entrée en vigueur

La pyramide des salaires ne cesse de s'élargir (Jean-Pierre Ghelfi)

Et l'égalité des salaires entre hommes et femmes reste un objectif toujours aussi lointain

Nespresso: des capsules secouées (Jacques Guyaz)

En France déjà, le barrage à la concurrence des capsules s'est effondré

Cul-de-sac agricole (Jean-Daniel Delley)

L'Année internationale de l'agriculture familiale est une occasion de réfléchir et d'agir

Hommage à Jean-Pierre Bossy (Rédaction)

Un compagnon fidèle de DP depuis plus de 45 ans

L'armée suisse en campagne

Le chef de l'armée s'aventure en terrain miné pour offrir de nouveaux jouets à ses hommes

Alex Dépraz - 01 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25720>

Pas moins de [trois conseillers fédéraux](#) sont montés en première ligne pour sauver le soldat Gripen dans une publication «*tous ménages*». Les nouvelles du front ne sont en effet guère rassurantes. Les partisans de l'acquisition de l'avion de combat sont loin d'avoir gagné la bataille du 18 mai. Les trois mousquetaires du Conseil fédéral n'ont pas hésité à sortir l'épée du fourreau pour prêter main-forte à la maison UDC, qui s'occupe de l'intendance de cette campagne.

Tel d'Artagnan, le chef de l'armée en personne, André Blattmann, vient parfois en renfort pour participer à cette politique active d'information: il occupe aussi bien les [ondes radio](#) que les colonnes des principaux journaux pour convaincre les citoyens, pas tous soldats, d'acheter ces avions prétendument indispensables à la défense de la Confédération. Ses officiers semblent le relayer dans les [casernes](#) de l'armée suisse.

La distinction entre «*l'information*» autorisée par la [loi](#) et la «*propagande*» interdite est un peu byzantine. Faute d'une jurisprudence claire du Tribunal fédéral sur la pratique des autorités fédérales ([DP 1981](#)), difficile de placer le curseur entre le licite et l'illicite. La loi considère que l'information est licite si elle

remplit les quatre critères de l'exhaustivité, de l'objectivité, de la transparence et de la proportionnalité, qui se réfèrent plutôt au contenu du message.

La loi prévoit également que l'information des électeurs est une tâche du Conseil fédéral: le gouvernement s'en acquitte traditionnellement par l'envoi de la brochure explicative ainsi qu'à une intervention télévisée et radiophonique à la forme désuète. Depuis des lustres, les membres du gouvernement sillonnent également le pays pour informer les citoyens jusque dans les arrière-salles de bistrots. Le constituant avait sèchement [rejeté](#) en 2008 une initiative populaire qui exigeait que le gouvernement s'abstienne totalement de faire campagne. Que trois membres du Conseil fédéral montent au front est donc dans l'ordre des choses.

Mais l'armée ne se confond pas avec le gouvernement. Jusqu'à l'entrée en vigueur d'Armée XXI en 2004, aucune tête ne dépassait des rangs de l'armée suisse, sauf pendant les périodes troublées. L'armée s'occupait de défendre le territoire contre l'ennemi extérieur et ne s'aventurait pas sur ce terrain politique qu'elle ne connaît et ne maîtrise pas.

L'état-major ne s'était guère préoccupé de la grande bataille

contre la première initiative pour une Suisse sans armée ([1989](#)): à la surprise générale, les adversaires avaient fait plus que se défendre en récoltant plus de 35% des voix. Christophe Keckeis, à l'époque chef des forces aériennes, s'était investi en [1993](#) contre l'initiative qui voulait interdire l'acquisition des FA/18: un engagement qui lui a valu une certaine notoriété médiatique et a sans doute contribué à sa désignation comme premier «*chef de l'armée*» par le Conseil fédéral.

Blattmann est le chef d'une armée de citoyens-soldats, comme se plaît à le répéter la mythologie. Entrer dans l'arène politique, c'est risquer de perdre sa crédibilité de chef militaire. Qui sera réduite à zéro si une majorité de ses «*hommes*» n'a pas voulu du nouvel avion. La troupe est également tenue à une certaine neutralité politique. Le [règlement de service](#) de l'armée suisse interdit aux militaires de participer activement aux campagnes politiques pendant leur temps de service ou en portant l'uniforme.

La grande muette ne peut l'ouvrir toute grande sans risquer de miner sa spécificité. Seule nouvelle rassurante pour les partisans du Gripen: à l'Est se lève un vent mauvais. Les bruits de bottes dans les

plaines ukrainiennes
pourraient convaincre certains

citoyens d'écouter les conseils

du commandant de corps
Blattmann. Rompez!

Aménagement du territoire: la balle dans le camp des cantons

La révision de la LAT est entrée en vigueur

Raphaël Mahaim - 02 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25726>

La [révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire](#) (LAT) est entrée en vigueur le 1er mai, accompagnée de l'ordonnance révisée (OAT) et de différents documents de mise en œuvre. Ce nouveau «*droit de l'urbanisation*» constitue un tournant historique en aménagement du territoire, la loi fédérale n'ayant pas été retouchée dans ce domaine depuis son adoption en 1979.

Le projet de révision de l'ordonnance avait été critiqué de toutes parts lors de la [consultation](#), tant par les partisans de la réforme légale votée en mars 2013 que par ses opposants. Les premiers se montraient souvent déçus des stratégies de mise en œuvre retenues; les seconds – résolument plus bruyants dans l'espace public – critiquaient ses options prétendument trop centralisatrices et jusqu'aboutistes.

Ces cris d'orfraie étaient au plan juridique largement injustifiés, car les modifications proposées dans l'ordonnance découlaient directement de la loi acceptée en votation populaire; certains points

fortement critiqués étaient explicitement annoncés dans le message du Conseil fédéral accompagnant la révision de la LAT. La mouture finale de l'ordonnance révisée, adoptée par le Conseil fédéral le 2 avril 2014, a arrondi certains angles mais conservé les principales orientations.

Quoi qu'il en soit, les acteurs du territoire doivent maintenant retrousser leurs manches et entrer de plain-pied dans ce nouveau paradigme.

La première question épineuse qui se pose est celle du régime transitoire ([art. 38a](#) LAT). Pendant la période qui suit l'entrée en vigueur du nouveau droit, la taille des zones à bâtir dans un canton, calculée globalement, ne peut augmenter. Toute mise en zone à bâtir doit ainsi être compensée par un déclassement équivalent de zone constructible ailleurs. L'ordonnance distingue trois cas de figure ([art. 52a al.2](#) OAT): pour les cas de pur intérêt privé, le déclassement doit être simultané; pour les cas d'intérêt public, le déclassement peut être postérieur; pour les cas

d'intérêt public prépondérant caractérisés par l'urgence – typiquement un hôpital – il est même possible de renoncer à la compensation.

La loi prévoit que ce régime transitoire prendra fin pour le canton qui aura fait approuver par la Confédération son plan directeur révisé à l'aune des nouvelles exigences. A quelques exceptions près – dont probablement Zurich, Bâle-Ville ou encore Genève – les plans directeurs en vigueur aujourd'hui ou en cours de révision ne remplissent pas les exigences de la nouvelle loi et doivent donc être adaptés: ils devront comprendre des critères plus détaillés sur la légalisation des zones à bâtir, une spatialisation des potentiels de développement (dire où on veut concentrer le développement des zones à bâtir), des stratégies plus abouties sur la coordination entre transports publics et urbanisation, etc.

La rigueur de cette réglementation ne fait aucun doute. Il s'agissait du cœur du contre-projet à l'[initiative pour le paysage](#), qui prévoyait, rappelons-le, un gel de la taille

totale des zones à bâtir sur 20 ans et sur tout le territoire suisse. C'est la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) qui est à l'origine de cette proposition pour le régime transitoire.

Au-delà des questions juridiques complexes, qui occuperont certainement beaucoup avocats et tribunaux, il faut surtout retenir de ceci que la balle est désormais dans

le camp des cantons. Ceux-ci ont les moyens de raccourcir la période transitoire - en accélérant la révision de leur plan directeur. Les cantons doivent également clarifier les règles applicables à ces fameuses compensations réelles de zone constructible, car un immense flou règne en la matière, aucun canton ne disposant de base légale à ce jour.

Les opposants à la LAT révisée qui seraient tentés de traîner

les pieds avec le nouveau régime ont au contraire tout intérêt à accélérer sa mise en place. Il faut donc cesser de se lamenter à ce propos et se mettre à préparer l'avenir, en prenant la mesure des défis qui attendent l'aménagement du territoire: juguler enfin le mitage du territoire et conduire simultanément les processus nécessaires de renouvellement urbain. La nouvelle loi propose les instruments pour ce faire. Il appartient aux cantons de les mettre en œuvre avec intelligence et détermination.

La pyramide des salaires ne cesse de s'élargir

Et l'égalité des salaires entre hommes et femmes reste un objectif toujours aussi lointain

Jean-Pierre Ghelfi - 05 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25737>

Tous les deux ans, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie une enquête sur la structure des salaires, qui englobe les secteurs privé et public. L'OFS a donné un coup d'accélérateur cette année, probablement en vue de la votation du 18 mai sur le salaire minimum, mais en fournissant des [indications partielles](#) qui concernent le seul secteur privé.

On pourrait imaginer que la publication d'un salaire médian de 6'118 francs (la médiane partage en deux parties égales le groupe observé) devrait rassurer l'électorat en donnant un chiffre très supérieur à 4'000 francs. Mais d'un autre côté, l'OFS indique que les 10%

les plus mal payés ont gagné moins de 3'886 francs par mois, alors que les 10% les mieux rémunérés reçoivent plus de 11'512 francs (il s'agit de salaires équivalents plein temps).

Ce n'est qu'un début! L'Union syndicale suisse a calculé que le niveau des 10% des salaires les plus bas a reculé entre 2010 et 2012, alors que celui des 10% les plus élevés a lui au contraire fortement augmenté.

Dans la durée, l'éventail des salaires - qu'une autre image fait appeler pyramide des salaires - ne cesse de s'élargir - ou de grandir. Entre 2002 et 2012, le salaire réel (salaire nominal corrigé de la hausse

des prix) des 10% du bas de l'échelle ne s'est élevé que de 2,5% quand celui des 10% du haut a progressé de plus de 15%.

Les bas salaires sont définis comme une rémunération inférieure aux deux tiers du salaire médian - en l'occurrence deux tiers de 6'118 francs = 4'080 francs. 339'000 personnes sont concernées par de tels emplois, dont les deux tiers occupés par des femmes. Un emploi sur dix dans le secteur privé est un poste à bas salaire. Cette proportion demeure inchangée depuis dix ans. C'est sans surprise dans les services personnels, l'hébergement, la restauration et le commerce de

détail que ces postes se retrouvent le plus souvent.

Les écarts se creusent

A relever aussi que les écarts salariaux entre hommes et femmes, à compétences et/ou responsabilités égales, se sont plutôt aggravés que réduits entre 2010 et 2012. L'OFS apporte même la précision suivante dans son communiqué: «*L'ampleur des différences de salaires entre femmes et hommes tend à augmenter plus la qualification et le niveau de responsabilité pour le poste de travail sont élevés.*»

S'il en est bien ainsi, c'est-à-dire si les femmes gagnent moins et n'occupent pas davantage de postes à responsabilité que les hommes, ce serait, selon un argument récurrent des milieux patronaux, parce qu'elles «*rechignent*» à s'engager davantage dans leur profession. Qu'ils se posent la question du pourquoi et du comment. La société en général, les entreprises tout particulièrement, sont-elles pensées et organisées pour que les hommes - les pères - prennent une part égale à

celles des femmes aux soins et à l'éducation des enfants?

Ce n'est de toute évidence pas le cas. Et tant qu'il en sera ainsi, les femmes, en général à la demande au moins implicite des hommes, continueront de sacrifier, du moins en partie, leur vie professionnelle pour assurer le renouvellement des générations et la relève du personnel occupé dans les entreprises.

Le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrit dans la Constitution. C'est d'ailleurs bien le seul endroit où cette égalité existe.

Nespresso: des capsules secouées

En France déjà, le barrage à la concurrence des capsules s'est effondré

Jacques Guyaz - 29 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25703>

La réussite des machines à café [Nespresso](#) est fondée sur un modèle économique astucieux: Nestlé conçoit les caractéristiques majeures du matériel, mais ne le fabrique pas directement et ne vend que les capsules. Les spécifications du couple machine/dosettes changent régulièrement afin de [gêner la concurrence](#) qui propose des produits «*compatibles*».

Mais ce petit jeu connaît désormais ses limites, en France tout au moins. A la suite d'une procédure ouverte devant l'Autorité de la concurrence de nos voisins,

Nespresso a pris une série d'[engagements](#) pour faciliter l'accès à ses machines des autres acteurs du marché des capsules.

Le quart du chiffre d'affaires mondial de Nespresso est réalisé en France et 85% des capsules utilisées dans ses machines sont de la marque éponyme. Le marché français est donc de première importance pour l'entreprise de Vidy. Les sociétés qui ont saisi l'autorité de la concurrence, DEMP et Ethical Coffee Company, fondée par un ancien patron de Nespresso, dénoncent des «*pratiques*

d'éviction».

A la suite de l'enquête de l'Autorité de la concurrence, l'entreprise s'est engagée à communiquer aux autres fabricants de dosettes, qui en feraient la demande, toutes les modifications techniques des machines portant sur l'interaction entre les capsules et le matériel, au moins trois mois avant leur entrée en vigueur.

La marque de Nestlé s'est aussi engagée à changer sa garantie, qui s'appliquera désormais également lorsque des capsules d'une autre marque sont

utilisées. Il incombera à Nespresso d'apporter la preuve que la défaillance constatée est provoquée par l'utilisation de dosettes d'une autre entreprise.

Enfin, Nespresso devra supprimer des machines toute inscription laissant entendre que le matériel ne peut fonctionner qu'avec les capsules d'origine.

Après un «*test de marché*» (nous appellerions cela une procédure de consultation),

l'Autorité de la concurrence se réunira sans doute au mois de juin pour examiner si ces mesures sont suffisantes.

Cette situation rappelle furieusement les tentatives désespérées de Microsoft pour maintenir le monopole du navigateur Internet Explorer et les abus de position dominante qui ont valu des amendes très salées aux grands de l'informatique. Nespresso a d'ailleurs aussi dû faire face à des actions en justice en [Suisse](#).

Nespresso fabrique la quasi-totalité de ses capsules dans le canton de Vaud. Elle y a son siège social, et personne n'est enclin à faire des difficultés à la poule aux œufs d'or. L'entreprise est un exemple d'innovation et de réussite industrielle et commerciale, mais la tentation de la recherche du monopole est toujours présente. Le mouvement entamé par les Français finira par être suivi partout, et la Suisse n'y échappera pas.

Cul-de-sac agricole

L'Année internationale de l'agriculture familiale est une occasion de réfléchir et d'agir

Jean-Daniel Delley - 30 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25711>

L'Onu a déclaré 2014 «*Année de l'agriculture familiale*». Une dédicace pour une structure certes millénaire, mais en voie de disparition? En aucun cas. Les exploitations familiales produisent 70% de l'alimentation de la planète et 40% de la population mondiale vivent de l'agriculture. L'Onu ne fait pas dans la nostalgie.

Au contraire, elle mise sur une forme d'organisation qui pourrait bien représenter la seule alternative viable à l'agriculture productiviste et industrielle, un échec humain, sanitaire et écologique. C'est le diagnostic posé par Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, dans un

[document](#) livré au terme de son mandat.

Le rapporteur constate certes une augmentation importante de la production agricole au cours des 50 dernières années, notamment grâce à la «*révolution verte*» - variétés à haut rendement, irrigation, mécanisation, pesticides et engrais azotés. Mais cette approche purement quantitative a eu des effets négatifs sur l'environnement. L'extension des monocultures a conduit à une baisse sensible de la biodiversité et donc à une érosion accélérée des sols ainsi qu'à la pollution des eaux. L'agriculture industrielle, en particulier l'élevage, contribue aux émissions de gaz à effet de

serre. Et le changement climatique contribue déjà à une baisse de la productivité agricole.

La production de viande engloutit plus du tiers des récoltes de céréales. Si l'on y ajoute les pâturages, l'élevage monopolise à lui seul 70% des terres agricoles. Et la production de biocarburants concurrence également les cultures vivrières.

Ce diagnostic signe l'échec de nos systèmes alimentaires. Si la production agricole globale a crû plus rapidement que la population au cours des dernières décennies, la faim et la malnutrition n'ont pas pour autant reculé de manière

significative, selon de Schutter. La priorité mise sur la production des produits de base destinés à l'exportation n'a pas profité aux petits paysans. Ceux-ci, découragés par des prix trop bas et concurrencés par les produits agricoles subventionnés des pays développés - en 2012, 259 milliards de dollars pour les pays de l'OCDE -, sont trop souvent condamnés à migrer vers les villes. Et les pays pauvres se voient contraints d'importer leur alimentation.

Olivier de Schutter met en garde contre une réponse purement quantitative qui

miserait tout sur l'augmentation de la productivité.

Homme de terrain, il sait que le droit à une alimentation saine et suffisante ne peut résulter que d'une multiplicité de facteurs. Réduire la pauvreté de manière à permettre une meilleure répartition de la production. Mais aussi établir les bases d'une production durable qui respecte les sols et minimise le recours à des intrants externes ([l'agroécologie](#)). Parvenir à des relations commerciales plus équitables en organisant les producteurs, aujourd'hui livrés

à des acheteurs puissants. Empêcher la mainmise des semenciers multinationaux sur les espèces végétales (voir à ce sujet le remarquable [dossier](#) de la Déclaration de Berne et de Pro Specie Rara).

Mais aussi revoir les modes de consommation et les politiques agricoles des pays riches. Car le droit à l'alimentation n'est pas l'affaire du seul tiers monde. C'est pourquoi des [organisations helvétiques](#) prennent une part active à cette Année de l'agriculture familiale et centrent leurs actions de coopération sur les exploitations rurales ([ici](#) et [là](#)).

Hommage à Jean-Pierre Bossy

Un compagnon fidèle de DP depuis plus de 45 ans

Rédaction - 03 mai 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25732>

A la veille de la Fête du travail qui l'avait vu si souvent défiler dans les rues de Genève, notre ami est décédé d'un cancer.

En 1968, un petit groupe de socialistes genevois rejoint l'équipe de *Domaine Public*. Parmi eux, Jean-Pierre Bossy, un architecte au service de la Ville de Genève. Elu très jeune au Grand Conseil, il y siégea durant plusieurs législatures et [présidera](#) le PS cantonal. Modeste, il ne collectionnait pas les fonctions, mais exerçait des responsabilités. Croyant, il mettra aussi ses qualités

d'écoute, sa droiture et son pragmatisme au service de l'Eglise catholique de Genève. Militant, il le fut aussi en s'engageant concrètement en faveur des exilés du Chili ou du Burundi.

Au sein du groupe genevois de DP, nous avons pu apprécier durant plus de 45 ans ce compagnon fidèle, attentif et humain. S'il ne prenait pas souvent la plume, il participait activement à notre *stamm* hebdomadaire, exprimant des avis exempts de sectarisme

partisan et commentant l'actualité locale sans jamais la moindre acrimonie. Toujours disponible, il assura de longues années durant aussi bien la distribution du journal dans les caissettes dont DP disposait en ville que la présidence du conseil d'administration de la société éditrice de notre publication.

C'est grâce à une fidélité et à des engagements tels que les siens que DP a pu franchir l'an dernier le cap du cinquantenaire. Merci Jean-Pierre!

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

L'armée suisse en campagne

<http://www.24heures.ch/suisse/Le-Conseil-federal-vole-en-formation-pour-le-Gripen/story/18200430>

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-journal/5773580-andre-blattmann-chef-de-l-armee-suisse-22-04-2014.html>

<http://www.tdg.ch/suisse/La-pub-en-caserne-pour-le-Gripen-agace-des-soldats/story/14925909>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19760323/index.html#a10a>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22466>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20080601/det533.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19891126/det357.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19930606/det393.html>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950175/index.html#a96>

Aménagement du territoire: la balle dans le camp des cantons

<http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr>

http://www.are.admin.ch/themen/recht/04651/index.html?lang=fr#sprungmarke20_37

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19790171/index.html#a38a>

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20000959/index.html#a52a>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis356.html>

La pyramide des salaires ne cesse de s'élargir

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/01/new/nip_detail.html?gnpID=2013-322

Nespresso: des capsules secouées

<http://www.nespresso.com/>

<http://www.frc.ch/articles/nespresso-modifie-ses-machines-la-concurrence-grimace/>

http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/standard.php?id_rub=591&id_article=2341

http://www.swissinfo.ch/fre/economie/Nespresso_au_coeur_d_une_guerre_des_capsules.html?cid=31324754

Cul-de-sac agricole

http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/HRC/25/57

http://fr.wikipedia.org/wiki/Agro%C3%A9cologie#L.27agro.C3.A9cologie_comme_pratique_agricole

<http://www.prospecierara.ch/uploads/media/117/semences%20agricoles%20-%20monopole%20priv%C3%A9%20sur%20un%20bien%20public.pdf>

http://www.helvetas.ch/fr/nos_activites/manifestations/annee_internationale_de_l_agriculture_familiale/

<http://www.biovision.ch/fr/projets/suisse/>

<https://www.swissaid.ch/fr/l-agriculture-bio-vainc-la-faim>

Hommage à Jean-Pierre Bossy

<http://www.letempsarchives.ch/Default/Scripting/ArchiveView.asp?Skin=LeTempsFr&enter=true&AW=1399152173916&AppName=2&BaseHref=JDG%2F1982%2F03%2F24&Page=14>